



1933
2008

Vu par MUNICIPALITE :	
Transmis copie / original	
R	- 7 JUIL. 2008 ↓
Pat de Couvet conseil, M. F. Heblen	
Pour : Information	

Echandens, le 5 juillet 2008

Municipalité et
Conseil communal
Pl. du Motty 4
1024 Ecublens

Monsieur le Président du Conseil, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs,

Les manifestations célébrant notre 75^{ème} anniversaire se sont déroulées sans problèmes majeurs et avec un succès certain.

Nous avons beaucoup apprécié votre participation au grand match qui a opposé les autorités de nos deux communes voisines.

En vous réitérant nos vifs remerciements, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président du Conseil, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs, nos meilleures salutations.

Le comité d'organisation

Le président :


Michel Genin

Le secrétaire :


Roland Racine



Ecublens/VD, le 11 juillet 2008

Commune d'Ecublens/VD
Municipalité

Vos références
Nos références
Affaire traitée par PHP/cm – écoles/adm. générale

Madame la Conseillère d'Etat
Anne-Catherine Lyon
Cheffe du DFJC
Rue de la Barre 8
1014 Lausanne

Résolution déposée par l'Autorité législative concernant "un gymnase pour l'Ouest-lausannois"

Madame la Conseillère d'Etat,

Dans sa séance du 20 juin 2008, le Conseil communal d'Ecublens/VD a déposé une interpellation afin que l'autorité exécutive transmette une résolution au Conseil d'Etat demandant d'étudier au plus vite l'implantation d'un gymnase dans l'Ouest lausannois.

Le contenu de cette résolution est le suivant:

Bien que comptant quelques 850 gymnasiens, pour une population de plus de 60'000 habitants, l'Ouest lausannois ne possède toujours pas de gymnase.

Les gymnasiennes et les gymnasiens de l'ouest sont donc aujourd'hui contraints de se rendre dans différents gymnases de la région, qui sont:

- Trop loin, comme le gymnase de Chamblandes à Pully;
- mal desservis par les transports publics (en dehors des axes forts), comme celui de Beaulieu à Lausanne;
- saturés, comme celui de Morges.

De plus, les statistiques montrent qu'il y a moins de gymnasiennes et de gymnasiens dans l'Ouest lausannois que dans les districts qui possèdent un gymnase. Un gymnase trop éloigné constitue dès lors un facteur qui ne favorise pas la poursuite des études.

Mon Repos
Ch. de la Colline 5
Case postale 133
1024 Ecublens/VD

Tél. 021 695 33 10
Fax 021 695 33 11

greffe.municipal@
ecublens.ch

www.ecublens.ch

Cette situation n'est pas acceptable aujourd'hui, et ce d'autant moins que l'Ouest lausannois va connaître une croissance forte de sa population à moyen et long terme. Dès lors, l'Ouest lausannois peut légitimement prétendre à un gymnase, qui permettra notamment:

- D'améliorer l'égalité des chances pour l'accès à une formation supérieure;
- de compléter l'offre de l'Ouest lausannois en matière de formation;
- de combler l'unique chaînon manquant entre l'école enfantine et les hautes écoles.


La résolution suivante est déposée:

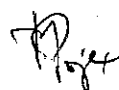
Le Conseil communal d'Ecublens charge sa Municipalité de faire la demande au Conseil d'Etat du Canton de Vaud d'étudier au plus vite l'implantation d'un gymnase dans l'Ouest lausannois.

Nous souhaitons que votre Département aille dans le sens de la demande de notre Conseil.

En vous priant de prendre note de ce qui précède, nous vous présentons, Madame la Conseillère d'Etat, l'expression de nos sentiments distingués.

Au nom de la Municipalité
Le Syndic Le Secrétaire


P. Kaelin


Ph. Poget

Copie au: – Bureau du Conseil communal

Anne-Catherine Lyon
Conseillère d'Etat
Cheffe du Département de la formation,
de la jeunesse et de la culture

Rue de la Barre 8
1014 Lausanne

Monsieur le Syndic
Pierre Kaelin
Municipalité d'Ecublens
Ch. de la Colline 5
Case postale 133
1024 Ecublens

Lausanne, le 12 août 2008

Résolution déposée par l'Autorité législative concernant "un gymnase pour l'Ouest-lausannois"

Monsieur le Syndic,

J'accuse réception de votre lettre du 11 juillet 2008 et vous en remercie.

La résolution votée par le Conseil communal d'Ecublens est versée au dossier relatif à l'éventuelle construction d'un gymnase dans l'Ouest lausannois.

En vous réitérant mes remerciements de l'appui que vous apportez au développement de la formation des jeunes de votre région, je vous prie d'agréer, Monsieur le Syndic, l'assurance de ma considération distinguée.


Anne-Catherine Lyon

Copie :

- Bureau du Conseil communal d'Ecublens - *n. F. Hubler*
- M. Séverin Bez, directeur général de l'enseignement postobligatoire

Ecublens, le 29 août 2008

Comité d'organisation
du voyage d'étude à Guédelon

Monsieur
Frédéric Hubleur
Président du conseil communal
Chemin du Veilloud 54
1024 Ecublens

Concerne : remerciements voyage d'étude à Guédelon

Monsieur,

Au nom des élèves du Cyt 6 et de leurs enseignants, nous tenons à vous remercier vivement pour la très généreuse participation financière de la commune qui nous a permis de concrétiser un projet qui nous tenait à cœur depuis déjà plusieurs années.

Au cours de l'année scolaire 2007/2008, nous avons axé notre programme d'histoire sur l'étude des châteaux forts et des cathédrales puisque nous avons prévu de visiter le chantier médiéval de Guédelon, les hospices de Beaune ainsi que la magnifique basilique de Vézelay.

Tant les élèves que les enseignants ont eu énormément de plaisir à mener à bien cette aventure qui laissera beaucoup de sympathiques souvenirs.

En vous remerciant encore pour l'intérêt que vous portez à la vie de notre école, recevez, Monsieur, nos plus cordiales salutations.

Au nom des élèves et enseignants :

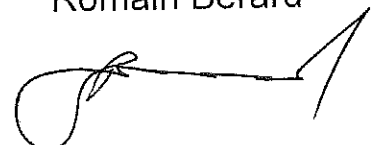
Christiane Angeloni



Romaine Pilloud



Romain Bérard



Préavis 17 / 2008

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurss

La première du préavis est à mon avis très intéressante car elle donne une vue d'ensemble de l'évolution des finances de la commune durant les années passées, mais surtout parce qu'elle est technique et objective, dénudée d'arrières pensées politiques.

Les conclusions en sont:

- Faire preuve de prudence dans la planification des projets d'investissement
- Rechercher de nouvelles sources de revenu

Dans mon esprit, une ville comme la notre se doit de faire des investissements dans des domaines sociaux tels que garderie, écoles, jeunesse, logements protégés, mobilité durable, économies d'énergie, énergie renouvelables.

En conséquence, la recherche de nouvelles ressources vient au premier plan

Nous ne connaissons pas encore les comptes 2008 ni le budget 2009 mais au vu de la situation économique mondiale il me semble raisonnable de ne pas s'attendre à des bilans record.

Les charges futures ne seront pas à la baisse, je pense aux nouvelles dessertes des TL sur Ecublens, au transfert aux communes de certaines routes cantonales, au conséquences du rapatriement des classes VSB, au futur bâtiment du Croset, et bien d'autres.

Les sources de revenu mentionnées dans le préavis ne devraient pas être considérées comme telles. Dans un cas il s'agit d'une fortune qu'il est proposé d'utiliser pour le ménage courant (vente de la Plantaz) et comme nous le faisons déjà pour la vente du réseau électrique, et dans l'autre cas une taxe linéaire sans modulation par rapport moyens des contribuables.

Je pense qu'une augmentation du point d'impôt est à moyen terme inéluctable, elle est plus juste que l'application de taxes, et plus efficace que de ponctionner la fortune.

Amendement:

"vous propose de maintenir à 66% ..."

=> vous propose d'augmenter à 67% ...

Arrêté d'imposition 2009

Amendement,

Afin de soutenir l'organisation de manifestation sur notre commune je vous propose d'amender l'article 10 Impôt sur les divertissements, de la façon suivante :

Les points a et b de l'article 10 sont mis à zéro

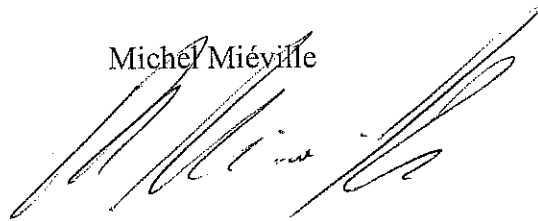
Les points c ~~les bals et kermesses~~ sont mis à zéro ~~restent inchangés~~ sont mis à zéro

Le point c dancing reste inchangé du préavis.

Le point d reste inchangé du préavis.

et Bal

Michel Miéville



Amendement

3. 10. 08

Auure 40,7

Les sociétés sans but lucratif et les
paroisses sont exonérées de l'impôt
communal sur les dividendes

le mot locaux est supprimé

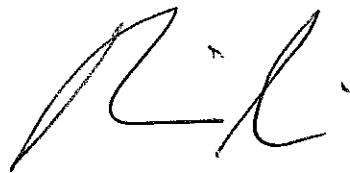
Neller

Amendement retiré par A. J. B. Neller
en séance de Conseil

Amendement Aurelio Audo

Art. 36 ajout de la phrase suivante :

"Dès le 1^{er} janvier de l'année où il atteint ses 50 ans, son droit est de 27 jours ouvrables".

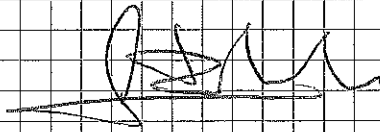


3.10.08

Amendement de M. Aitor Ibarrola Annexe n° 9
Préavis 18/2008

Art. 63. Supprimer "non payés"

Caubler, le 3.10.08



amendement rejeté

Quelle incidence a le nouveau règlement du personnel communal sur les finances de notre commune ?

Comme nous avons pu le constater le nouveau règlement du personnel communal accorde une cinquième semaine de vacances à notre personnel communal.

Il est dit dans le préavis que les incidences pour la bourse de notre commune seront nulles. Laissez-moi en douter, les 150 jours libérés devront bien être compensés d'une façon ou d'une autre. Dans le cas contraire, nous avons alors, à ce jour, du personnel qui a déjà été engagé pour compenser cet état de fait.

Congés spéciaux

La municipalité propose d'accorder un congé jusqu'à 3 jours pour un enfant malade. Je me demande quel indépendant peut se permettre de payer un ouvrier pendant 3 jours pour rester à la maison. Le coût de cette opération pour un salaire moyen de 26 francs de l'heure, reviendrait à

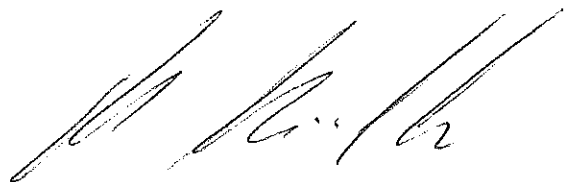
l'employeur à fr. 358.- ^{par jour.} charges sociales comprises, mais en excluant les charges fixes de l'entreprise.

Ces chiffres sont aussi valables pour le congé paternité, que la municipalité, accorderait généreusement au frais de ses contribuables. C'est vrai qu'il est plus facile de dépenser de l'argent que d'en gagner ou d'en économiser !

Je ne reviendrai par contre pas sur le congé d'adoption, car cette mesure me semble avoir peu d'incidence sur la bourse, mais par contre sera profitable pour les futurs et heureux parents.

Je dépose le postulat suivant :

La municipalité présentera au conseil communal un rapport sur les incidences réelles sur le budget 2009 de la mise en application du nouveau règlement du personnel communal.



Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers,

En ma qualité de délégué de notre conseil aux assemblées générales de SIE SA et Tvt Services, j'ai représenté la commune lors de leurs assemblées générales ordinaires du 26 juin dernier, à Renens.

En ce qui concerne Tvt Service SA, l'exercice 2007 a vu une augmentation des revenus de 7% à 7'486'000 CHF, laissant un cash-flow disponible, après 404'000 CHF d'impôts, de 2'226'000. De cette somme, 1'050'000 ont été attribués aux provisions et amortissements, de sorte que le bénéfice net s'est chiffré à 1'176'000 CHF.

Additionné à celui des années précédentes, le bénéfice reporté s'est monté à 7'742'000 CHF et un dividende de 250'000 CHF-a été distribué aux communes actionnaires.

Nous pouvons constater que Tvt Service n'a plus de dettes financières, et qu'elle disposait à fin 2007 d'une trésorerie à son bilan de près de 10'000'000 CHF.

En ce qui concerne SIE SA, les revenus ont augmenté en 2007 de 2,7% pour atteindre 55'660'000 et dégager un cash-flow de 17'000'000 CHF. Après les amortissements comptables, le bénéfice s'est monté à 7'096'000 CHF.

Le bénéfice reporté à fin 2007 totalisait 54'845'000 CHF, dont 272'000 CHF ont été versés aux communes actionnaires en tant que dividende.

A cette même date, il ne demeurait au bilan plus que 9'500'000 CHF de dettes financières provenant de l'acquisition du réseau électrique des communes, alors même que la trésorerie courante de la société à l'actif du bilan se montait à 18'532'000 CHF.

Tant en ce qui concerne Tvt Services SA que SIE SA, nous pouvons émettre les considérations suivantes.

Leur situation financière est excellente, et cela provient notamment d'une gestion des affaires courantes rigoureuse et efficiente. En notre qualité d'actionnaires, nous pouvons nous en réjouir, et remercier les organes dirigeants et leur personnel.

Néanmoins, nous devons garder à l'esprit qu'au travers de notre commune et plus particulièrement de la municipalité, ce sont les citoyens contribuables et en même temps clients qui sont les réels actionnaires/propriétaires de ces sociétés. Et en notre qualité d'élus politiques les représentant, nous devons notamment nous poser la question de savoir si la politique tarifaire est judicieuse.

Les informations que je viens de vous donner pourraient nous inciter à affirmer que les sociétés profitent de leur quasi monopole pour appliquer une politique de prix exagérés.

Cependant, à elles seules, ces informations sont à mon avis insuffisantes pour tirer des conclusions aussi catégoriques. Pour se forger un avis plus fondé, il faudrait probablement effectuer une analyse approfondie des tarifs, les comparer avec ceux d'autres sociétés distributrices d'électricité, et examiner les coûts administratifs ainsi que les besoins d'investissement à moyen et long terme. Il s'agit là de la responsabilité du conseil d'administration, et à l'heure où l'on annonce des augmentations substantielles des tarifs de l'électricité, nous ne pouvons que rappeler à nos élus au conseil d'administration leurs responsabilités à ce sujet face aux consommateurs clients et en fait propriétaires.

Indépendamment de cette réflexion, force est de constater que peu de gens ont accès aux informations financières des deux sociétés, et ainsi disposent de la possibilité de se forger une opinion sur ce sujet.

Pour des sociétés en mains de corporations de droit public, avec un contexte de quasi monopole, cette situation à un côté choquant.

Je suis intervenu dans cet esprit lors de l'assemblée générale, en demandant que le rapport de gestion des sociétés TvT Service SA et SIE SA soient à disposition de tous au travers de leurs sites internet respectifs. Cela permettrait qu'à l'avenir chaque conseiller communal, et chaque citoyen intéressé à ce thème dispose des informations nécessaires.

Le président du conseil des deux sociétés, à savoir notre syndic Monsieur Pierre Kaelin, m'a répondu lors de la séance de juin dernier que ce thème serait abordé lors d'une prochaine réunion des conseils d'administration. Par ailleurs, M. Ayer, directeur des deux sociétés, a précisé que la loi sur l'approvisionnement en électricité exige dès 2009 que les comptes des sociétés distribuant de l'électricité soient publiés.

J'attends avec intérêt la position que prendra le conseil d'administration pour améliorer sa transparence et vous remercie de votre attention.

Vœu
au bureau du Conseil Communal d'Ecublens

Monsieur le Président du Conseil, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux,

En vertu de l'article 70 du règlement communal appuyé par le fait que, en juin dernier, les indemnités des municipaux ont été adaptées au coup de la vie et qu'aujourd'hui la même chose a été faite pour les employés communaux je demande au Bureau du Conseil de revoir, également, les indemnités des conseillers communaux qui sont pour certaines inchangées depuis 1994 et peut-être même avant.

Merci de votre attention

Ecublens, le 3 octobre 2008

